



Complément à l'attestation de stage des entreprises

Mesdames, messieurs,

la loi prévoit que les élèves qui, dans le cadre de leurs activités d'un stage en entreprise, sont susceptibles d'entrer en contact avec des aliments, sont obligés de participer à une réunion d'information du service de l'hygiène et de la santé publique concernant la manipulation hygiénique des aliments.

Veuillez cocher si l'élève doit participer à cette réunion d'information organisée par l'école.

Le/la stagiaire _____ est susceptible d'être en contact avec des aliments dans le cadre des activités de son stage et devrait participer à une réunion d'information sur l'hygiène.

oui

non

Lieu/date

cachet/signature



**Deutsch-Luxemburgisches
SCHENGEN-LYZEUM**

Auf dem Sabel 2
D-66706 Perl

TEL +49 6867 9111 200
FAX +49 6867 9111 220

sekretariat@schengentlyzeum.eu
www.schengentlyzeum.eu

